

## Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de TONNER DRONES

**Paris, le 17 Juin 2026, 18h30, Tonner Drones (la « Société ») a le plaisir d'annoncer que toutes les résolutions ont été adoptées lors de la réunion tenue le 11 juin.**

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de TONNER DRONES s'est déroulée le jeudi 11 juin 2026, sous la présidence de M. Diede van den Ouden. Huit actionnaires étaient présents, avaient donné pouvoir ou ont voté par correspondance. Ceux-ci représentaient ensemble 27,43 % des actions et droits de vote.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité ou à une très large majorité toutes les résolutions présentées par le conseil d'administration.

Les résultats des votes pour chaque résolution peuvent être consultés en ligne sur le site web de TONNER DRONES (<https://tonnerdrones.com/finance/>), dans la section Assemblées générales.

**À propos de Tonner Drones :** *Tonner Drones conjugue capital, expertise et innovation pour accélérer sa croissance et créer une valeur durable pour ses actionnaires. Tonner Drones développe des solutions pour le secteur de la logistique. L'entreprise détient également des participations dans des fabricants français de drones prometteurs tels que Diodon, Elistair et Donecle. Tonner Drones mène une stratégie active de gestion de sa trésorerie et diversifie son portefeuille d'investissements dans différentes sociétés cotées de divers secteurs.*

*Les actions de Tonner Drones sont cotées sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR001400H2X4).*

*Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.tonnerdrones.com](http://www.tonnerdrones.com) / [contact@tonnerdrones.com](mailto:contact@tonnerdrones.com)*

### Attention

Cela ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de la part de Tonner Drones (ou de toute autre personne) concernant la valeur actuelle ou future des activités de Tonner Drones, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de Tonner Drones.

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions et les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ces déclarations prospectives peuvent inclure des projections et des estimations ainsi que leurs hypothèses sous-jacentes, des déclarations concernant des plans, des objectifs, des intentions et/ou des attentes concernant les résultats financiers, les événements, les opérations et les services futurs, ainsi que le développement de produits, ainsi que des déclarations concernant les performances ou les événements. Ces déclarations sont généralement identifiées par les termes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « peut », « devrait » ou la forme négative de ces termes et d'autres expressions similaires. Ces déclarations ne constituent pas des garanties de performances futures et sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses inhérents concernant Tonner Drones et ses filiales et investissements, les tendances de leurs activités, les dépenses d'investissement et acquisitions futures, les développements liés aux passifs éventuels, les changements dans la conjoncture économique mondiale ou les principaux marchés de Tonner Drones, les conditions concurrentielles du marché et les facteurs réglementaires. La réalisation de ces événements est incertaine ; leur issue pourrait s'avérer différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter de manière significative les résultats attendus. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Toutes les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont faites à la date du présent communiqué. Sauf si la loi applicable l'exige, Tonner Drones n'assume aucune obligation de réviser ou de mettre à jour les déclarations prospectives, en tenant compte de nouvelles informations ou d'événements futurs.